Envoyé en préfecture le 26/02/2026
Reçu en préfecture le 26/02/2026
Publié le
ID : 056-215601030-20260211-DELIB2026050105-DE

Extrait du registre des délibérations de la commune de LANTILLAC

Département du MORBIHAN

Arrondissement de PONTIVY

Commune de LANTILLAC

Séance du 11 février 2026

Date de la convocation : 05.02.2026

Date d'affichage : 05.02.2026

Nombre de membres :

Afférents au Conseil municipal	9
En exercice :	9
Votants :	7

Pour :	7
Contre :	0
Abstentions :	0

L'an 2026, le 11 février à 19 heures, le Conseil Municipal, sur convocation adressée par le Maire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en mairie, sous la présidence de M. Michel BERTHO, Maire.

Présents : BERTHO Michel, JICQUEL Rachel, BESNARD Sébastien, GILBERT Gwénaël, BLANCHARD Vanessa, LE PALUD Philippe, PRIGENT Amélie

Excusé : PESIGOT Pierre-Jean

Absent : CADORET Mickaël

A été nommée secrétaire : JICOUEL Rachel

DELIB 2026-05-01-05 — Subvention à l'association « Hospitalité diocésaine » de Vannes – Section de Pontivy

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que chaque année, la commune commande des sapins de Noël auprès de l'association « Hospitalité diocésaine » section de Pontivy.

Il propose de verser une subvention de 120 € à cette association.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal procède à un vote qui donne les résultats suivants :

Votants	7	Pour	7
Suffrages exprimés	7	Contre	0
Majorité absolue	4	Abstention	0

Compte tenu de ces éléments,

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **DECIDE de verser une subvention de 120 € à l'association « Hospitalité diocésaine – Section de Pontivy ».**
- **Autorise M. le Maire à signer tout document relatif à cette décision.**

Mairie de LANTILLAC 56 (Morbihan)

Le Maire,
M. BERTHO

M. Bertho